

# FORMATION DES ADULTES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

## SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	1
2. CONTEXTE.....	1
3. DEFINITIONS.....	2
3.1 FORMATION.....	2
3.1.1 Jeunes et jeunes adultes : Formation initiale .....	2
3.1.2 Formation des adultes.....	2
3.1.3 Formation continue .....	2
3.1.4 Éducation formelle, non formelle, informelle .....	3
3.1.5 Formation de base des adultes .....	3
3.2 INTEGRATION / INSERTION .....	5
Annexe 1 : Formation des adultes, récapitulatif des définitions.....	6
Annexe 2 : Insertion et intégration.....	8

Document élaboré par 9 associations genevoises actives dans la formation des adultes :

- Camarada
- La Roseraie
- Lire et Ecrire
- OSEO Genève
- Réalise
- Université Ouvrière de Genève (UOG)
- Université Populaire Albanaise (UPA)
- Université Populaire du Canton de Genève (UPCGe)
- Voie F

Genève, mai 2008  
Modifié en janvier 2009

## 1. INTRODUCTION

Depuis quelques années, l'offre de formation dite "continue" destinée aux adultes peu qualifiés s'est fortement développée et son mode de financement diversifié (par exemple : forfait par heure de formation donnée, financement orienté vers la demande). Neuf associations genevoises<sup>1</sup> ayant comme caractéristique commune de proposer, notamment, de la formation dans le but de faciliter ou de maintenir l'insertion culturelle, économique, politique et sociale d'adultes faiblement qualifiés ont éprouvé le besoin de se réunir afin de réfléchir et d'échanger sur leurs prestations et leurs finalités.

La réflexion et l'échange de pratique du groupe des 9 associations a débuté en mai 2007 par les terminologies utilisées et les concepts appliqués au sein de chaque association.

"Face aux changements initiés ou qui se profilent à Genève en direction de l'insertion professionnelle (loi fédérale d'intégration des étrangers, loi cantonale sur le chômage, les projets jeunes), il est nécessaire que les associations aient un langage et des concepts communs qu'elles puissent défendre vis-à-vis des pouvoirs publics. A cela s'ajoute un questionnement quant au financement de prestations formatives en direction de l'insertion professionnelle, quid des formations à finalité culturelle et sociale ?"<sup>2</sup>

Construire un **vocabulaire commun** a été la première étape de travail du groupe. Ceci dans un souci de visibilité et de reconnaissance des spécificités des offres de formation tant de la part des pouvoirs publics que des adultes concernés.

Le présent document s'ouvre sur un rapide tour d'horizon des politiques de formation en Europe, en Suisse et à Genève, pour permettre de s'imprégner des enjeux actuels sur la formation des adultes. Ce document se poursuit par la présentation de plusieurs définitions retenues par le groupe. Certaines de ces définitions ont été modifiées afin de refléter au mieux la diversité et la particularité du domaine d'activités dans lequel ces associations agissent. Le récapitulatif de ces définitions est en annexe 1.

## 2. CONTEXTE

La réflexion des 9 associations s'inscrit dans le contexte des politiques de formation européennes **d'éducation et de formation tout au long de la vie**. Il "a été reconnu que l'éducation et la formation tout au long de la vie contribuaient à maintenir la compétitivité économique et la capacité d'insertion professionnelle, mais qu'elles représentaient aussi le meilleur moyen pour combattre l'exclusion sociale - en d'autres termes, l'enseignement et l'apprentissage doivent focaliser leur attention sur l'individu et les besoins de la personne"<sup>3</sup>. L'éducation et la formation tout au long de la vie comprennent "toute activité d'apprentissage utile à caractère permanent visant à améliorer la connaissance, les qualifications et les compétences"<sup>4</sup>. Ce concept implique aussi bien les dimensions culturelle, économique que sociale. Il englobe tous les individus, dès leur plus jeune âge, ainsi que toutes les formes d'apprentissage : formel, non formel, informel.

Tout comme l'Europe, la Suisse se dote progressivement de cadres législatifs dans le sens d'un apprentissage tout au long de la vie. Le 21 mai 2006, le peuple suisse a approuvé la modification d'articles de la Constitution sur la formation. L'article 64a de la Constitution est consacré à la formation continue, sans distinguer celle à des fins générales, de celle à des fins professionnelles :

<sup>1</sup> La Confédération fixe les principes applicables à la formation continue

<sup>2</sup> Elle peut encourager la formation continue

<sup>3</sup> La loi fixe les domaines et les critères"<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Camarada, Lire et Ecrire, La Roseraie, OSEO Genève, Réalise, Université Ouvrière de Genève, Université Populaire Albanaise, Université Populaire du Canton de Genève, Voie F

<sup>2</sup> Extrait du premier P.V. du groupe composé des 9 associations, 22 mai 2007

<sup>3</sup> Commission de la communauté européenne. (2000). *Memorandum sur l'apprentissage tout au long de la vie*. Bruxelles. (p. 7)

<sup>4</sup> Ibid. (p. 3)

<sup>5</sup> *Constitution fédérale de la Confédération suisse* (arrêté fédéral modifiant les articles sur la formation, art.61a et 64a, 16 décembre 2005)

Depuis janvier 2001, Genève bénéficie d'une loi sur la formation continue des adultes. Les dimensions économique, culturelle et sociale sont présentes dans la définition de la formation continue, mais dans une perspective professionnelle :

<sup>1</sup> La formation continue se définit comme l'ensemble des mesures utiles professionnellement dont peuvent bénéficier les personnes désireuses d'améliorer leur niveau de formation, de développer leur culture générale ou leurs qualifications professionnelles.

<sup>2</sup> Elle tient compte de la volonté de mieux développer les activités économiques, culturelles et environnementales de la cité, dans le cadre du développement durable.<sup>6</sup>

Cette loi ne concerne donc pas toutes les formations continues. Un cours de cuisine, par exemple, ne pourra pas bénéficier de financements prévus dans cette loi, à moins qu'il ait une visée professionnelle. Par contre, les formations de base, comme les cours de français, sont concernées. Relevons encore la mise en place en 1999 à Genève d'un dispositif de qualification professionnelle (Qualifications +), l'introduction en 2001 du Chèque annuel de formation (selon les termes de la loi précitée) et la création d'un Service de formation continue au sein de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) en 2005.

### **3. DEFINITIONS**

#### **3.1 FORMATION**

##### **3.1.1 Jeunes et jeunes adultes : Formation initiale**

"La formation initiale correspond en général à celle qui est dispensée par les institutions d'enseignement, principalement par l'école quand il s'agit d'enfants, des universités quand il s'agit de jeunes étudiants ou des écoles techniques qui préparent les étudiants directement à leur intégration dans le monde du travail.

Il s'agit d'une formation très structurée par des programmes rigides qui durent plusieurs années et qui demandent souvent une participation à temps complet.

La formation initiale est conçue et réalisée en fonction d'une population définie a priori comme inexpérimentée dans un domaine précis. Il s'agit d'un processus de scolarisation obligatoire qui donne accès à une reconnaissance sociale et à un diplôme correspondant au niveau de scolarité atteint. On peut y trouver des enfants, des jeunes et des adultes."<sup>7</sup>

##### **3.1.2 Formation des adultes**

"La formation des adultes est l'ensemble des activités et des processus qui ont pour résultat spécifique la production de nouvelles capacités ou de nouvelles dispositions chez un public qui, à l'issue du continuum de la scolarité, a connu ou connaît une expérience d'exercice ou de recherche d'une activité professionnelle ou sociale"<sup>8</sup>. Le groupe de travail des 9 associations tient à préciser que ce postulat de continuum de scolarité n'est pas linéaire, car la scolarité peut être complète, partielle ou inexistante.

##### **3.1.3 Formation continue**

"La formation continue est la poursuite ou la reprise de l'apprentissage organisé après la conclusion d'une première phase d'apprentissage à l'école, à l'université ou au travail, afin de rafraîchir les

---

<sup>6</sup> *Loi sur la formation continue des adultes* (Loi de la République et canton de Genève, C 2 08, 18 mai 2000). (chapitre 1, art. 2)

<sup>7</sup> Fernandez, J. (1988). *Réussir une activité de formation*. Montréal : Editions Saint-Martin. (p. 21)

<sup>8</sup> Barbie, J.-M. (2005). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*". Paris : Ret. (p. 60)

connaissances, aptitudes et savoir-faire acquis, de les approfondir et de les enrichir, ou encore d'acquérir de nouvelles connaissances, aptitudes et savoir-faire." <sup>9</sup>

Selon les auteurs de cette définition, la formation continue n'est plus limitée à des contenus professionnels. La formation des adultes est pratiquement synonyme de la formation continue.

De même, l'organisme faîtière qu'est la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) considère les concepts "formation continue" et "éducation des adultes" comme des synonymes. La formation continue est un concept intégral qui englobe :

- "la formation continue générale et la formation continue à des fins professionnelles,
- la formation continue en entreprise et la formation continue externe,
- la formation continue formelle et institutionnalisée et la formation continue informelle." <sup>10</sup>

A ce concept, le groupe des 9 ajoute :

- la formation continue non formelle.

### 3.1.4 Éducation formelle, non formelle, informelle

"L'éducation **formelle** se déroule dans des établissements d'enseignement et de formation et débouche sur l'obtention de diplômes et de qualifications reconnus.

L'éducation **non formelle** intervient en dehors des principales structures d'enseignement et de formation, et, habituellement, n'aboutit pas à l'obtention de certificats officiels. L'éducation non formelle peut s'acquérir sur les lieux de travail ou dans le cadre des activités de groupe de la société civile (associations de jeunes, syndicats ou partis politiques). Elle peut aussi être fournie par des organisations ou services établis en complément des systèmes formels (classes d'enseignement artistique, musical ou sportif, ou cours privés pour préparer des examens).

L'éducation **informelle** est le corollaire naturel de la vie quotidienne. Contrairement à l'éducation formelle et non formelle, elle n'est pas forcément intentionnelle et peut donc ne pas être reconnue, même par les individus eux-mêmes, comme un apport à leurs connaissances et compétences." <sup>11</sup>

### 3.1.5 Formation de base des adultes

#### **Préambule**

Sur la base de son exploration de définitions et des nombreux échanges sur sa pratique, le groupe de travail a été convaincu de l'importance de définir par un vocable spécifique ses offres de formation. En effet, le terme "formation continue" ne met pas en évidence l'importance des dispositifs mis en place pour faciliter l'accès des adultes peu qualifiés à la formation et pour les y maintenir : financement des cours, pédagogie spécifique, préparation à la formation, prise en compte du parcours de vie (par exemple, et respectivement, gratuité des cours, techniques pour apprendre à apprendre, situation familiale - en particulier la garde des enfants -, migration, illettrisme), etc.

Les échanges entre les membres du groupe ont permis de relever les différents termes utilisés pour nommer leurs offres de formation: "formation", "formation de base", "formation élémentaire", "formation continue", "formation à but d'insertion socio-professionnelle ou dans le domaine de l'intégration", "préformation". Nous l'avons vu, le terme "formation continue" est trop général, tandis que "formation à but d'insertion socio-professionnelle ou dans le domaine de l'intégration" décrit un moyen et une finalité. La "formation élémentaire", quant à elle, est un dispositif de formation construit sur le modèle de l'apprentissage et est destinée à des jeunes en difficulté scolaire. Le groupe s'est

---

<sup>9</sup> Bodart Senn, J, Schröder-Naef, R. (2000). *Examen thématique de l'apprentissage des adultes : Suisse*. Rapport de base, OCDE. (p. 4)

<sup>10</sup> *Principes de la politique de formation de la FSEA et exigences touchant la nouvelle loi fédérale sur la formation continue*. (août 06). Fédération suisse pour la formation continue. Consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2007 dans [http://www.fsea.ch/001alc\\_030302\\_fr.htm](http://www.fsea.ch/001alc_030302_fr.htm)

<sup>11</sup> Commission de la communauté européenne. Op. cit. (p. 9)

donc intéressé aux termes de "formation de base" et "préformation" pour définir les formations qu'offrent les associations qui le composent.

La recherche de définitions existantes des termes "formation de base" et "préformation" n'a donné que peu de résultats. Dans une étude sur la formation pour les femmes, Martine Chaponnière définit le terme "préformation"<sup>12</sup>. Cette définition relève l'aspect de la qualité de préparation à se former de la préformation. Par ailleurs, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques souligne qu'il "n'y a pas de définition officielle de la préformation, ni de définition qui soit reconnue par les professionnels. (...) Il y a par contre un objectif commun à toutes ces préformations : faciliter l'accès à des formations certifiées"<sup>13</sup>. La formation de base est, quant à elle, utilisée pour décrire aussi bien des cours à contenu scolaire que des cours à contenu d'apprentissage technique de base en vue de l'exercice d'un métier.

Dans leur pratique, les membres du groupe de travail ont constaté que le terme "préformation" était plutôt utilisé dans un contexte de préparation à la formation (alphabétisation, bilan de compétences, techniques pour apprendre à apprendre par exemple) et nécessitait ainsi un accompagnement important. La "formation de base" concerne plutôt l'acquisition de connaissances scolaires de base par exemple français, mathématiques, informatique. Fallait-il dès lors garder ces deux termes ? La délimitation entre le contenu de ces deux vocables reste cependant très floue, certains cours proposés par les membres du groupe ayant des caractéristiques propres à la préformation et à la formation de base. Le groupe de travail a par conséquent décidé de désigner son offre de formation par un seul terme qui regroupe tout à la fois les caractéristiques de la "préformation" et de la "formation de base". La FSEA a créé, il y a peu, un groupe de travail intitulé "formation de base". Sa définition de la formation - fortement inspirée de la définition de la "formation élémentaire" du canton de Vaud<sup>14</sup> - est celle qui s'approche le plus de la perception des 9 associations genevoises. Celles-ci ont dès lors pris la décision de retenir le terme utilisé par l'organisme national, la FSEA, soit celui de "formation de base" en précisant "des adultes". Cette définition a été modifiée pour y inclure notamment les spécificités de l'offre de "préformation". De plus, le groupe a repris l'énumération des connaissances de base de Daniau et Bélanger<sup>15</sup> (voir liste ci-dessous).

---

<sup>12</sup> La préformation se définit comme l'ensemble des actes de formation qui préparent les femmes en difficulté à la reprise d'une activité professionnelle rémunérée, d'études ou à l'exercice d'une activité bénévole  
Chaponnière, M. (1995). La formation des femmes adultes, souhaits et lacunes. In *Ephésia : La place des femmes*. La Découverte, Paris, pp. 629-632.

<sup>13</sup> Commission externe d'évaluation des politiques publiques. (2005). *La politique cantonale de préformation des non-francophones à risque d'exclusion. Evaluation des mesures de soutien*. Genève : Auteur. (p. 15)

<sup>14</sup> "(...) définition proposée par le groupe de travail cantonal vaudois sur la formation élémentaire: « Par *formation élémentaire des adultes*, on entend les connaissances de base nécessaires à toute personne, suisse ou d'origine étrangère, habitant le canton de manière stable, pour s'insérer valablement - tant socialement que professionnellement - dans la collectivité locale. Ces connaissances de base sont liées aux savoirs essentiels et comprennent des connaissances linguistiques (expression orale, lecture, écriture), l'aptitude en calcul élémentaire, l'aptitude en informatique de base, ainsi que les aptitudes à apprendre. S'ajoutent à ces savoirs de base la prise en compte de la connaissance des ressources locales, des us et coutumes du lieu et de son histoire, de l'exercice des droits et devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté. La formation élémentaire des adultes vise à fournir à plus ou moins long terme les outils nécessaires à une autonomie personnelle (économique et sociale), condition sine qua non d'un apport positif à la collectivité locale et cantonale. (*Note au Conseil d'Etat au sujet de la formation élémentaire des adultes*, GTFE, Lausanne juillet 2005)".

Michel, B. (janvier 2006). *Lutte contre l'illettrisme, formation de base des adultes et formation de leurs formateurs en Suisse romande : état des lieux*. Genève : Fondation pour le Développement de l'Education permanente. (p. 1)

<sup>15</sup> Daniau, S., Bélanger, P. (2008). Synthèse des publications en langue française sur l'évaluation formative de la formation de base en milieu de travail. In *L'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des adultes : pour de meilleures compétences de base*, Ed. OCDE. (pp.12-13). Consulté le 12 mars 2007 dans [http://fdep.ch/Documents/OCDE\\_France-2008.pdf](http://fdep.ch/Documents/OCDE_France-2008.pdf)

### **Définition de la "formation de base des adultes"**

La formation de base des adultes vise l'acquisition des connaissances et le développement de compétences de base nécessaires à toute personne, d'origine suisse ou étrangère, pour s'insérer durablement dans la société au niveau culturel, économique, politique et social.

Les connaissances de base sont :

- l'expression orale et la compréhension (écouter, parler);
- la communication écrite (lire, écrire);
- le calcul (maîtrise des quatre opérations);
- le raisonnement logique (classement, sériation, résolution de problèmes...);
- le repérage dans l'espace (lecture de plan, de cartes, orientation...);
- le repérage dans le temps (planifier, respecter des horaires, des délais...).

Auxquelles s'ajoutent l'informatique (bureautique de base, messagerie...), la connaissance des ressources locales, des us et coutumes du lieu et de son histoire, des droits et devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté.

Par compétences de base, on entend les compétences personnelles (connaissance et gestion de ses émotions; cognition, évaluation des obstacles et des ressources; identité et image de soi) et sociales (coopération et esprit d'équipe; communication; gestion de conflits, esprit de compromis).

La formation de base des adultes nécessite des dispositifs favorisant l'accès et le maintien en formation (préparation à la formation, accompagnement, etc.).

Le public visé est constitué principalement de personnes non qualifiées, peu ou pas scolarisées, qui se trouvent souvent dans une situation de précarité socio-économique.

## **3.2 INTEGRATION / INSERTION**

Les 9 associations proposent des formations afin de faciliter l'insertion/l'intégration des adultes. Dès lors et toujours dans le souci de partager un vocabulaire commun, elles ont souhaité définir ce qu'elles entendaient par insertion et intégration. Le groupe a rapidement été confronté à la difficulté de trouver des définitions, soit parce que le terme s'inscrit dans des politiques publiques (politique d'intégration), soit parce que sa nouvelle acception est encore peu précisée (pour insertion).

Vu l'ampleur et la complexité du travail de recherche que représente l'étude des notions d'insertion et d'intégration, les 9 associations ont pris la décision de ne pas traiter pour l'instant cette question. Elles espèrent que la diffusion du présent document suscitera d'autres contributions. Pour ce faire, elles relèvent certains éléments qui émanent d'un article de Simonet retranscrit en annexe 2 :

- le terme insertion désigne à la fois un but et un moyen, soit, d'une part, le résultat des mécanismes d'intégration et, d'autre part, les interventions menées au moyen des dispositifs publics.
- l'intégration sociale a une dimension collective, alors que l'insertion, dans ce contexte, se réfère à la participation individuelle à un système social intégré.

Quant à la notion d'intégration, il en existe de nombreuses définitions. Elles sont souvent liées à des problématiques d'intégration d'un public cible (principalement les migrant-e-s, mais aussi les handicapé-e-s, etc.). Le groupe a retenu une définition (Annexe 2) qu'il juge suffisamment complète, bien qu'elle se réfère aux questions d'immigration dans l'illustration de ses propos.

## **Annexe 1 : Formation des adultes, récapitulatif des définitions**

proposées par Camarada, La Roseraie, Lire et écrire, OSEO Genève, Réalise, Université Ouvrière de Genève (UOG), Université Populaire Albanaise (UPA), Université Populaire du Canton de Genève (UPCGe), Voie F

### **Jeunes et jeunes adultes : Formation initiale**

"La formation initiale correspond en général à celle qui est dispensée par les institutions d'enseignement, principalement par l'école quand il s'agit d'enfants, des universités quand il s'agit de jeunes étudiants ou des écoles techniques qui préparent les étudiants directement à leur intégration dans le monde du travail.

Il s'agit d'une formation très structurée par des programmes rigides qui durent plusieurs années et qui demandent souvent une participation à temps complet.

La formation initiale est conçue et réalisée en fonction d'une population définie a priori comme inexpérimentée dans un domaine précis. Il s'agit d'un processus de scolarisation obligatoire qui donne accès à une reconnaissance sociale et à un diplôme correspondant au niveau de scolarité atteint. On peut y trouver des enfants, des jeunes et des adultes." <sup>16</sup>

### **Formation des adultes**

"La formation des adultes est l'ensemble des activités et des processus qui ont pour résultat spécifique la production de nouvelles capacités ou de nouvelles dispositions chez un public qui, à l'issue du continuum de la scolarité, a connu ou connaît une expérience d'exercice ou de recherche d'une activité professionnelle ou sociale"<sup>17</sup>. Le groupe de travail tient à préciser que ce postulat de continuum de scolarité n'est pas systématique, car la scolarité peut être complète, partielle ou inexistante.

### **Formation continue**

"La formation continue est la poursuite ou la reprise de l'apprentissage organisé après la conclusion d'une première phase d'apprentissage à l'école, à l'université ou au travail, afin de rafraîchir les connaissances, aptitudes et savoir-faire acquis, de les approfondir et de les enrichir, ou encore d'acquérir de nouvelles connaissances, aptitudes et savoir-faire." <sup>18</sup>

Selon ces auteurs, la formation continue n'est plus limitée à des contenus professionnels, la formation des adultes est pratiquement synonyme de la formation continue.

De même la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), organisme faîtière, considère les concepts "formation continue" et "éducation des adultes" comme des synonymes. La formation continue est un concept intégral qui englobe

- "la formation continue générale et la formation continue à des fins professionnelles,
- la formation continue en entreprise et la formation continue externe,
- la formation continue formelle et institutionnalisée et la formation continue informelle." <sup>19</sup>

A ce concept, le groupe des 9 associations ajoute :

- la formation continue non formelle.

---

<sup>16</sup> Fernandez, J. (1988). *Réussir une activité de formation*. Montréal : Editions Saint-Martin. (p. 21)

<sup>17</sup> Barbie, J.-M. (2005). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*. Paris : Ret. (p. 60)

<sup>18</sup> Bodart Senn, J, Schröder-Naef, R. (2000). *Examen thématique de l'apprentissage des adultes : Suisse*. Rapport de base, OCDE. (p. 4)

<sup>19</sup> *Principes de la politique de formation de la FSEA et exigences touchant la nouvelle loi fédérale sur la formation continue*. (août 06). Fédération suisse pour la formation continue. Consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2007 dans [http://www.fsea.ch/001alc\\_030302\\_fr.htm](http://www.fsea.ch/001alc_030302_fr.htm)

## Éducation formelle, non formelle, informelle

"L'éducation **formelle** se déroule dans des établissements d'enseignement et de formation et débouche sur l'obtention de diplômes et de qualifications reconnus.

L'éducation **non formelle** intervient en dehors des principales structures d'enseignement et de formation, et, habituellement, n'aboutit pas à l'obtention de certificats officiels. L'éducation non formelle peut s'acquérir sur les lieux de travail ou dans le cadre des activités de groupe de la société civile (associations de jeunes, syndicats ou partis politiques). Elle peut aussi être fournie par des organisations ou services établis en complément des systèmes formels (classes d'enseignement artistique, musical ou sportif, ou cours privés pour préparer des examens).

L'éducation **informelle** est le corollaire naturel de la vie quotidienne. Contrairement à l'éducation formelle et non formelle, elle n'est pas forcément intentionnelle et peut donc ne pas être reconnue, même par les individus eux-mêmes, comme un apport à leurs connaissances et compétences."<sup>20</sup>

## Formation de base des adultes

La formation de base des adultes vise l'acquisition des connaissances et le développement de compétences de base nécessaires à toute personne, d'origine suisse ou étrangère, pour s'insérer durablement dans la société au niveau culturel, économique, politique et social.

Les connaissances de base sont :

- l'expression orale et la compréhension (écouter, parler);
- la communication écrite (lire, écrire);
- le calcul (maîtrise des quatre opérations);
- le raisonnement logique (classement, sériation, résolution de problèmes...);
- le repérage dans l'espace (lecture de plan, de cartes, orientation...);
- le repérage dans le temps (planifier, respecter des horaires, des délais...).

Auxquelles s'ajoutent l'informatique (bureautique de base, messagerie...), la connaissance des ressources locales, des us et coutumes du lieu et de son histoire, des droits et devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté.

Par compétences de base, on entend les compétences personnelles (connaissance et gestion de ses émotions; cognition, évaluation des obstacles et des ressources; identité et image de soi) et sociales (coopération et esprit d'équipe; communication; gestion de conflits, esprit de compromis).

La formation de base des adultes nécessite des dispositifs favorisant l'accès et le maintien en formation (préparation à la formation, accompagnement, etc.).

Le public visé est constitué principalement de personnes non qualifiées, peu ou pas scolarisées, qui se trouvent souvent dans une situation de précarité socio-économique.

---

<sup>20</sup> Commission de la communauté européenne. (2000). *Memorandum sur l'apprentissage tout au long de la vie*. Bruxelles. (p. 9)

## Annexe 2 : Insertion et intégration

### Insertion

"(...). Le succès récent de ce terme est associé au besoin de la collectivité de réagir à l'exclusion sociale consécutive des profondes mutations socio-économiques qui traversent notre société. L'insertion, dans ce sens, se réfère à l'ensemble des actions destinées à pallier la menace que ces transformations font peser sur l'intégration sociale. Cette dernière notion, souvent confondue avec l'insertion, est plus ancienne et repose sur une définition sociologique précise. Un groupe, ou une société, est intégré quand leurs membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières (cf. E. Durkheim). L'intégration sociale est donc une propriété collective et l'insertion, dans ce contexte, se réfère à la participation au niveau individuel à un système social intégré.

Le terme d'insertion désigne par conséquent à la fois un but et un moyen. C'est, d'une part, le résultat des mécanismes d'intégration, tels la socialisation, par lesquels chaque individu tout au long de sa vie assimile les éléments lui permettant d'occuper une place dans les échanges sociaux. Dans notre société, l'axe le plus intégrateur autour duquel se cristallise l'insertion est le travail.

D'autre part, l'insertion désigne les interventions menées au moyen de dispositifs publics (dans le cadre par ex. de l'aide aux chômeurs ou de l'aide sociale) auprès de populations dont la situation d'exclusion est révélatrice de défaillances des mécanismes d'intégration. Ces interventions consistent, au niveau individuel, en une stratégie de discrimination positive (cf. R. Castel) visant à renforcer les processus de socialisation et le développement des liens sociaux afin de rattraper la distance par rapport à une intégration accomplie (en favorisant par ex. le retour de chômeurs "en fin de droit" sur le marché du travail ou dans l'assurance chômage). Mais l'insertion a aussi une portée sociétale pour se réaliser, dans la mesure où une insertion passe nécessairement par l'aménagement de conditions propres à assurer un accueil des personnes (mises) en marge. (...)"

Simonet, J. C. *Aide sociale. Les mesures d'insertion sociale (MIS)*. Consulté le 7 novembre 2006 dans [http://www.fr.ch/sasoc/pages\\_F/aide\\_sociale/mis/mis\\_definition\\_insertion.htm](http://www.fr.ch/sasoc/pages_F/aide_sociale/mis/mis_definition_insertion.htm)

### Intégration

"(...). Le processus d'intégration consiste à prendre place parmi les autres, à interagir avec eux et s'exprime par la reconnaissance de la place que le sujet occupe au sein de l'ensemble social et de l'utilité qu'il y remplit. La volonté réciproque des deux parties, l'individu (ou le groupe minoritaire) et le groupe majoritaire, est soulignée dans les recherches sur l'immigration : « l'intégration suppose l'implication des deux partenaires : le pays d'accueil qui prend un certain nombre de dispositions pour favoriser l'intégration, les immigrants qui doivent parcourir une certaine distance pour réaliser leur ambition » (Khellil, M. 1997) mais l'intégration nécessite encore l'établissement d'une interdépendance entre les deux parties. Elle suppose l'insertion (prendre place dans le groupe), l'initiation (la transmission et la prise en compte des données, des règles communes et des ressemblances entre le sujet et les membres du groupe). L'exclusion est la modalité inverse du processus d'intégration. (...)"

Danvers, F. (2003, 2<sup>ème</sup> éd.). *500 mots-clefs pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*. Vileneuve d'Ascq (France) : Presses universitaires du septentrion. (p. 330)